

26 sep 2008 -10:47

Appartient à [Conseil des ministres du 26 septembre 2008](#)

Moniteur de sécurité

Financement du moniteur de sécurité 2008

Financement du moniteur de sécurité 2008

Sur proposition de M. Patrick Dewael, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a décidé d'imputer pour l'année budgétaire 2008, à titre unique et exceptionnel, la somme de 691.000 euros pour la réalisation d'enquêtes au niveau communal, dans le cadre du moniteur de sécurité.

Le moniteur de sécurité est une enquête de population bisannuelle organisée au niveau communal et fédéral dans le but de dresser un état des lieux des sentiments d'insécurité et des victimes de la criminalité. Ces données, couplées à d'autres statistiques policières, donnent une image complète de la criminalité. Elles servent à préparer et à évaluer la politique de sécurité et de police, qui se traduit par le Plan national de sécurité, les plans zonaux de sécurité et les plans stratégiques de sécurité et de prévention. Le moniteur de sécurité est également essentiel pour analyser les tendances de la criminalité ainsi que pour la réalisation d'une évaluation objective en termes d'engagement de résultat pour les 73 communes dotées d'un plan stratégique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe